



## Castéra-Lectourois Bulletin d'information décembre 2021

### LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur, bonjour

Les bulletins municipaux se suivent et se ressemblent en ce qui concerne les crises sanitaires et leurs conséquences...

La situation covid, quand on croit en être sorti on retombe sous la menace d'un nouveau variant. C'est ensuite la grippe aviaire qui revient sans cesse.

C'est le réveillon du 31 décembre qui n'aura pas lieu cette année encore...

Pour autant, malgré la morosité ambiante, il y a du réconfortant dans notre village, et il y en aura encore !

Une journée citoyenne, le 18 septembre, qui a réuni plus de quarante personnes pour divers travaux, travaux que certains sont venus terminer les jours suivants, et pour un repas convivial qui a été très apprécié.

Une cérémonie du 11 novembre au cours de laquelle une cinquantaine de personnes se sont recueillies autour du monument aux morts, suivie d'un verre de l'amitié ce qui a permis de se retrouver un peu plus.

L'obtention d'une deuxième fleur « Label Villes et Villages Fleuris Occitanie » (25 novembre) après les visites des jurys départemental (17 juin) et régional (19 juillet).

Divers travaux d'aménagement, de restauration, de nettoyage avec le concours d'élus et de bénévoles du Castéra.

Merci à toutes celles et ceux qui ont œuvré d'une façon ou d'une autre pour le village.

Dans les projets d'animations, outre ceux de l'AVSPCL, un apéritif concert fin janvier, une représentation théâtrale un peu plus tard et pour commencer les vœux du maire et de la municipalité le vendredi 7 janvier à 18h30. Tout cela soumis bien sûr aux aléas des conditions sanitaires du moment. Nous vous donnerons les informations nécessaires concernant ces différents événements, le moment venu. Comme vous le voyez, notre village continue à vivre, même si c'est un peu au ralenti et parfois avec beaucoup de contraintes.

Nos cau guardar confiença, contunhar los nòstes esfòrcis, e nos ténguer amassa (ensemble).  
Bon coratge a totas e a tots !

### Novembre 2021 – 2<sup>ème</sup> fleur pour Castéra-Lectourois



## Dans ce bulletin, vous trouverez :

- Le rendez-vous pour la permanence du conseiller numérique que vous pourrez rencontrer pour vous aider dans vos démarches numériques.
- Vente de bois de chauffage
- Evolution de la grippe aviaire
- AVSPCL compte rendu de l'AG
- Communiqué de la gendarmerie

## Cérémonie du 11 novembre



## Vente de bois de chauffage

Le conseil municipal propose aux habitants de la commune une vente de bois de chauffage - au prix de 45 € ou 25€ (tout venant) le stère – non livré.

S'adresser à la mairie : lundi de 14h à 18h30 ou jeudi de 9h à 12h

## Rendez-vous avec le conseiller numérique



### Permanence de votre conseiller numérique Mairie de Castéra-Lectourois





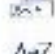




**Lundi 13 décembre,  
de 14h à 17h,**

Votre conseiller numérique France Services vous donne rendez-vous dans votre mairie afin de vous accompagner dans vos démarches numériques.

Le conseiller numérique aide prioritairement l'utilisateur à



-  Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)
-  Naviguer sur Internet
-  Envoyer, recevoir, gérer ses courriels
-  Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
-  Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques.
-  Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique
-  Apprendre les bases du traitement de texte

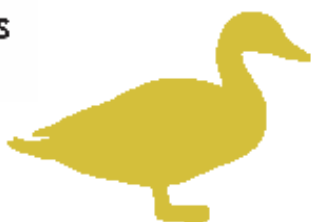
Pour toutes informations complémentaires :

**Arnaud Delaval,**

07.83.32.30.65

numerique@lomagne-gersoise.com

# Evolution de la grippe aviaire – mesures de prévention



## LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ À APPLIQUER DANS LES BASSES COURS

À destination des détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation personnelle, non commerciale

**! Réduire la taille du parcours et le protéger par un filet ou maintenir les volailles enfermées dans un bâtiment !**

- ▶ Exercer une **surveillance quotidienne** de vos oiseaux.
- ▶ **Aucune volaille** (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour **ne doit entrer en contact direct** ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- ▶ **Limiter l'accès de la basse cour** (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- ▶ **Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages**, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
  - ▶ **Protéger** et entreposer la **litière neuve** à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
  - ▶ **Ne jamais utiliser d'eaux de surface** : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
  - ▶ Si les **fientes et fumiers** sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une **période de stockage de 2 mois**. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
  - ▶ Réaliser un **nettoyage régulier** des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.



### RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

- 🕒 Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- 🕒 Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- 🕒 Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires...).
- 🕒 Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux
- 🕒 Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.



**Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.**

# AVSPCL – Compte rendu de l'Assemblée Générale du 20/11/2021

## -1- Approbation du PV de l'AG ordinaire du 11 octobre 2019 :

Le président donne lecture du CR de l'AG du 11 octobre 2019 ; il insiste sur les projets évoqués dans ce document qui seront repris pour l'année 2022.

**Le procès-verbal de l'AG 2019 est approuvé.**

## -2- Rapport moral des années 2020-2021

En préambule le Pdt revient sur les circonstances sanitaires très restrictives ayant amené à ne pas organiser d'AG en 2020.

Rappel des activités ayant été organisées : 4 concerts ont été organisés et l'AVSPCL a participé aux journées du patrimoine 2020 et 2021.

-Autres activités : les propositions d'activités (cercle de lecture, bibliothèque, initiation à la langue anglaise...) qui avaient été lancées en 2020 devraient pouvoir reprendre lorsque la situation sanitaire sera revenue à la normale.

**Le rapport moral 2020-2021 est approuvé**

## -3- Bilan Financier :

**Avoir au 11-10-2019 : 6419€**

**Bilan 2020-2021 :** recettes : 4545.30 dépenses : 3980.81

**Avoir au 20-11-2021 : 6983.49**

**Cotisation :** inchangée : 5€ par personne

**Le bilan financier est approuvé.**

## -4- Renouvellement des membres et admissions au conseil d'administration :

Mme Lucante Céline : démissionnaire du bureau mais reste membre de l'AVSPCL.

Mme Marty Nicole : maintien.

Mme Vacqué Monique : maintien (trésorière)

M. Boss Eric : démissionnaire de la présidence

Dulin Francis : maintien

Archeny JP. : maintien

Carbon Suzanne : démissionnaire du poste de secrétaire

Vacqué Alain : intègre le bureau, volontaire pour le poste de secrétaire.

Didier Le Reun, JP. Deseure et M. Dabadie pressentis ont fait part de leur accord pour intégrer le conseil d'administration de l'AVSPCL.

**Le renouvellement des membres et l'admission des nouveaux sont approuvés.**

**-5- Les projets pour 2022 :** Plusieurs projets évoqués pour l'année 2020, en particulier dans le domaine patrimonial, pourraient être repris :

- poursuite de la restauration du lavoir du **Moura** - relance de la restauration de la statue de la Vierge sur la place de l'église - retrouver et réactiver le cheminement des eaux de pluie entre l'église et la mare proche du cimetière - étudier la possibilité d'illuminer le clocher de l'église en utilisant une rampe LED - étudier la réalisation d'une scène modulable pour les concerts - faire réaliser une tête de loup télescopique pour permettre de nettoyer les toiles d'araignées de la voûte de l'église -

Le rythme des concerts devrait être maintenu au gré des diverses manifestations (floralies-vide grenier, Ste Madeleine, fête patronale, journées du patrimoine, autres festivités... il sera nécessaire de hiérarchiser les priorités en liaison avec la municipalité.

**Sur proposition du président,** l'assemblée générale approuve le changement de banque de la Banque postale vers le Crédit Agricole.

-----

**Une réunion du bureau** a eu lieu le 25 novembre 2021 pour entériner les propositions du § 4 et préparer la correspondance à la sous-préfecture de Condom pour signaler les modifications de personnes au sein du conseil d'administration.

**Présidente : Mme Nicole Marty, vice-président Eric Boss, secrétaire Alain Vacqué, trésorière Mme Monique Vacqué.**



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## La gendarmerie communique ...

### LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES ...

Avec l'arrivée des fêtes de fin d'année et la recrudescence des cambriolages, nous vous rappelons que l'**Opération Tranquillité Vacances** est toujours d'actualité et permet de lutter ensemble contre les atteintes aux biens. En outre à l'approche de cette période festive, quelques règles à respecter peuvent éviter le pire :

- Méfiez-vous des visiteurs se prétendant être de vos connaissances, des faux agents de l'État, des artisans ambulants ou des fausses victimes. Ne laissez pas entrer des personnes inconnues.

**En cas de doute sollicitez notre intervention.**

- **A votre domicile** : Ne laissez pas vos clés sur votre porte d'entrée et évitez de laisser sacs à main, trousseaux de clés de voiture dans le couloir d'entrée. N'indiquez pas que vous vivez seul (e) et sur votre boîte aux lettres ne mentionnez que votre nom de famille.

- **Chez vous** : Ne conservez jamais de grosses sommes d'argent. Ne gardez que le nécessaire. Sachez identifier une cache sûre pour vos bijoux et l'or en votre possession.

- Ne laissez pas vos papiers, téléphones mobiles et autres valeurs à bord de votre véhicules ou en vue dans celui-ci.

- **Protégez votre logement et ces accès** : Protéger vos fenêtres et ouvertures (volets, grilles, barreaux et renforcement des baies vitrées). Installez des équipements adaptés et agréés (éclairage automatique, alarmes ou protection électronique, ...). Demandez conseils à un professionnel.

Soyez Prévoyants : Photographiez vos objets pour faciliter les recherches en cas de vol ainsi que l'indemnisation par votre assureur. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises.

- **En cas d'absence durable** : Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...). Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordante de plis révèle une longue absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

- **En cas d'agression** : votre vie est plus précieuse que vos biens. Appelez au secours et criez aussi fort que vous le pouvez. Immédiatement après, composer le 17. Vous serez mis directement en relation avec les gendarmes de la communauté de brigades de Fleurance qui pourront vous porter assistance et procéder au contrôle de toutes personnes ou tous véhicules signalés. Ayez le réflexe !

### LES GENDARMES DES BRIGADES DE FLEURANCE, LECTOURE ET ST-CLAR AUX CÔTES DE LA POPULATION ...

*C'est ensemble que nous arriverons à lutter contre la délinquance et préserver notre qualité de vie.  
Nous sommes là pour vous, contactez-nous !*

**A toutes et tous, l'ensemble des militaires de la COB de Fleurance  
se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fins d'année.**

**Lieutenant ARNOULT, commandant la communauté de brigades (COB) de Fleurance.**



**Pour nous contacter :**

**Gendarmerie de Fleurance : 05.62.06.10.17**

**Gendarmerie de Lectoure : 05.62.68.70.17**

**Gendarmerie de St-Clar : 05.62.66.40.17**

**mail : [cob.fleurance@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.fleurance@gendarmerie.interieur.gouv.fr)**

